

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 27 juin 2022, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

M ^{mes} les conseillères et	Stéphane Giard	Paul Goulet
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Félix Dionne
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Julie Bourdon.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M^e Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

Dépôt

Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal

Soumis : rapport verbal de l'assistante-greffière indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2022-06-0638

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2022-06-0639

Adoption – Règlement numéro 1154-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part de bénéficiaire autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures d'égouts et d'eau potable dans le cadre de la construction par le ministère des Transports de l'échangeur, intersection des routes 139 et 112, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 juin 2022;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par le conseiller François Lemay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1154-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part de bénéficiaire autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures d'égouts et d'eau potable dans le cadre de la construction par le ministère des Transports de l'échangeur, intersection des routes 139 et 112, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 2 020 000 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 juin 2022, soit adopté avec les modifications suivantes :

- Remplacer la description des travaux et coûts estimatifs de l'annexe C et le bassin de taxation de l'annexe D.

Adoptée à l'unanimité

2022-06-0640

Adoption – Règlement numéro 1155-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part d'un bénéficiaire autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur les rues Duchesneau et Houle et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 23 600 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 juin 2022;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1155-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part d'un bénéficiaire autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur les rues Duchesneau et Houle et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 23 600 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 juin 2022, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2022-06-0641

Période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Jaouad El Kaabi

M. Jaouad El Kaabi questionne quant au nouvel horaire des fonctionnaires municipaux et relativement à une subvention octroyée à l'organisme Ami.e.s du boisé.

2022-06-0642

Levée de la séance

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de lever la séance. Il est 19 h 06.

Adoptée à l'unanimité

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, assistante-
greffière